

Introduction

Mesdames, Messieurs.

Je remercie très chaleureusement les organisateurs de l'honneur qui m'est fait d'inaugurer les interventions, échanges et rencontres de cette journée lilloise. Merci !

C'est un honneur et une opportunité. Celle de parler des relations entre bibliothèques et démocratie au moment même où notre pays est en pleine mutation politique. Juste après des élections présidentielles assez surréalistes et qui ont consacré la montée de l'extrême droite. Deux ans après une série d'attaques, qui n'en finissent pas de bousculer la représentation de notre vivre ensemble. En pleine période de migrations massives, qui interrogent ce qu'est l'hospitalité et la citoyenneté.

Oui. Nous sommes dans une période, qui me semble historique, et c'est donc une occasion, au sens du terme grec de *kairos*, qui m'est donnée d'interroger à la fois la manière dont l'évolution de nos démocraties transforme notre métier et la manière dont notre métier transforme nos sociétés démocratiques.

Le thème qui m'a été proposé pour cette conférence inaugurale est « Bibliothèques et démocratie », ce dernier terme au singulier. Pour répondre à cette commande, je vous propose de passer au pluriel : des bibliothèques et des démocraties et d'aborder le sujet par un temps de définition de la démocratie, car sur ce type de concept largement utilisé dans le monde, qui s'entend sur les mots, mieux se comprend. Puis j'en viendrais à un tour des enjeux du pluralisme en démocratie, détour qui me paraît nécessaire d'une part dans notre contexte politique particulier, et d'autre part tout simplement parce que la pluralité est le premier corollaire de la démocratie. Alors, et seulement alors, nous parlerons de bibliothèques, car la bibliothèque ne préexiste pas à la société. Elle est à son service. Il conviendra donc alors de demander en quoi les enjeux d'une démocratie plurielle et ouverte confortent ou renouvellent aujourd'hui les pratiques des bibliothèques.

PARTIE 1 : Démocratie

Il n'est pas une démocratie, mais des démocraties. Toutes les démocraties sont le reflet d'une culture et d'une histoire sociale et politique particulière. Il en va de même de la démocratie française, héritée des lumières, fondée par la révolution, transformée par les républiques successives (nous en sommes à la 5^{ème}), les guerres, la colonisation, la décolonisation, etc. Si la démocratie française n'est pas totalement soluble dans la révolution, en revanche elle en est difficilement séparable. J'insiste sur ce point sur lequel je reviendrais, car si la démocratie est culturelle, le regard de la chercheuse sur ce thème l'est aussi. J'assume donc une approche de la démocratie qui me situe culturellement. Pour autant, il est des démocraties dans le monde entier. Il importe donc d'interroger, au-delà des différences, ce qui donne le sens commun, compréhensible à cette expérience politique, que nous partageons avec d'autres, celle d'être citoyens d'une démocratie. Posons-le autrement ? Peut-on convenir d'universels qui permettent à plusieurs pays, culturellement et historiquement différents, de s'affirmer comme autant de variation de la démocratie ? Par ailleurs, est-il des démocraties qui se vivent uniquement en vase clos, bornées par les frontières géographiques, sans que le monde (et la

mondialisation) n'y ait un impact ? En d'autres termes, pour reprendre les termes d'Etienne Balibar, philosophe français, je me refuse à « identifier l'espace politique à un champ purement national », assumant par là un certain cosmopolitisme.

Qu'est-ce donc que la démocratie et plus précisément qu'est donc que la démocratie aujourd'hui ? Chercher ce qui nous lie, c'est peut-être chercher ce qu'il y a de commun, mais ce n'est pas forcément chercher ce qui se ressemble ? Des mondes séparent la démocratie française du 19^{ème} siècle et celle du 21^{ème}. Repartons donc plutôt du terme lui-même, de son étymologie, à défaut de repartir d'expériences qui seraient toutes singulières.

- Démocratie : démos le peuple.
- Kratos/kratè : force-puissance / pouvoir-souveraineté.

Dire que le peuple a le pouvoir n'est pas un vain mot, ce n'est pas un statut, c'est un mouvement, un mouvement par lequel le peuple choisit le sens dans lequel la société va avancer, rappelant ainsi la proximité linguistique entre les mots « gouvernement » et « gouvernail ». La démocratie n'est pas la description d'un régime nous donnant simplement les clés pour définir les modes d'élection, de délibération et de prise de parole. N'en déplaise à tous les observateurs des élections, qui fondent la démocratie sur la tenue d'élections sans fraude. Non, la démocratie est bien un mouvement par lequel on détermine les conditions de notre vie commune, le chemin que l'on va prendre pour parvenir à ce que nous souhaitons tous : une vie sociale, partagée, en sécurité, tout en conservant la liberté qui nous permet de n'être ni spectateur, ni prisonnier du dessin qui se fait de notre avenir partagé.

Oui, car la démocratie concerne toujours et d'abord l'avenir. Elle est ce mode de gouvernement, plutôt que régime, qui nous autorise à continuer à penser le monde et à le transformer. John Dewey, philosophe américain, décrivait ainsi la démocratie, comme ce régime qui favorise l'expérimentation continue que nous sommes appelés à mener pour construire ce vivre-ensemble, dont nous sommes en quête. Si la démocratie est-ce là et maintenant qui nous invite à construire ensemble un avenir partagé, alors quelles relations devons-nous entretenir les uns avec les autres pour que ce tous, ce collectif se crée un avenir ? Reprenons le modèle originel, la démocratie athénienne et notons les injonctions de ce modèle :

- D'abord une liberté : liberté de prendre part et de s'exprimer, liberté d'autant plus forte, que nous le savons, tous les habitants d'Athènes n'avaient pas cette chance d'être libres et donc citoyens, car esclaves, étrangers, ou femmes...
- Une égalité : tous les citoyens étaient égaux non seulement dans le possible énoncé de leurs idées, mais aussi dans le vote et même dans l'élection, dont je rappelle qu'elle procédait par tirage au sort.
- Une reconnaissance : les citoyens s'entre-reconnaissaient, à travers les droits et devoirs comme con-citoyens, comme à la fois partageant et assumant collectivement la tâche de citoyen, donc de mettre en œuvre les conditions d'un vivre ensemble sur un territoire fini. C'est ce qu'en France, nous entendons par la notion de fraternité.

Des hommes égaux, des hommes libres, et des hommes qui se reconnaissent égaux et libres. Voilà ce qui fonde le socle de base de toutes les démocraties, et qui est d'ailleurs inscrit dans le seul

document véritablement universel que nous ayons, à savoir la déclaration universelle des droits de l'homme.

Bien, c'est donc écrit, fondé, signé. L'égalité est un prérequis. La liberté également. Sur le papier, ça fonctionne. Nombre de démocraties peuvent considérer reposer sur une reconnaissance de la liberté et de l'égalité, tout simplement en offrant une possibilité de suffrage universel pour les élections des gouvernements (locaux ou nationaux). Alors, voilà, nous y serions, à cette démocratie rêvée, attendue, espérée ?

Non, désolée, mais non. La démocratie ne se construit pas une bonne fois pour toutes. Dire que l'égalité et la liberté sont les socles, ne signifie pas qu'elles existent réellement. Etienne Balibar parle plutôt de démocratisation de la démocratie, ou de cet effort constant pour que la démocratie renouvelle son moment fondateur, au fil de l'eau des nouvelles égalités à construire et des nouvelles libertés à défendre. Jacques Rancière parle de démocratie inachevée, marquant par-là combien la démocratie ne peut se figer dans une forme, qui serait l'acmé de la démocratie. Il me semble ainsi que la démocratie demande une grande part d'utopie et d'imaginaire pour rester toujours vivante et toujours alerte. Si la démocratie est donc ce qui ne fait pas cesser l'horizon utopique, mais au contraire le garde en visée, alors nous devons en reconnaître le socle fondamentalement conflictuel.

PARTIE 2 : PLURALISME

Qu'entends-je par-là ?

Dire que nous sommes égaux, signifie qu'avant l'égalité il y a la différence, non pas l'inégalité, mais la différence des idées, des pratiques, des corps, etc. Fonder la démocratie sur l'égalité, c'est d'abord reconnaître qu'un peuple se construit dans le respect des distinctions, de ce qui nous distingue individuellement. Nous pourrions dire que poser l'égalité, c'est d'abord reconnaître la pluralité. Je ne parle pas de pluralisme, comme vous pouvez le constater. Non, de pluralité. Or qui dit pluralité, dit accords ou désaccords, dit identification à des groupes en opposition à d'autres, dit en d'autres termes « conflit ». Attention, le conflit n'est pas la guerre, le conflit est l'expression de la pluralité se rencontrant elle-même. Parler d'égalité, c'est reconnaître que la liberté n'est possible que lorsqu'un conflit pacifique des idées est rendu possible dans une société. C'est là, qu'arrive le pluralisme, quand une société accepte le conflit qui est en son sein et le transforme via l'égalité et la liberté en des opportunités constamment renouvelées de construire un monde ensemble et de se projeter dans un avenir commun.

Comment donc faire vivre la pluralité, et donc le conflit, dans nos sociétés démocratiques ? Comment la garder vivace ?

D'abord, par un pluralité des idées. Par principe, toutes les idées doivent également pouvoir trouver à s'exprimer sur la place publique de sorte que du recueil d'idées naisse l'horizon commun. Certes, mais cela pose plusieurs problèmes :

Tout d'abord, comment faire cohabiter des idées qui entrent en conflit les unes avec les autres ? Des réponses très pratiques sont données : le pluralisme politique déjà pour commencer, le suffrage universel, la conditionnelle ou le tirage au sort, l'alternance pourquoi pas ? En d'autres termes, nous pouvons avoir des réponses juridiques, légales au pluralisme. Mais la légalité ne fait pas la légitimité.

La question de la légitimité peut s'entrevoir de deux façons : légitimité des idées elles-mêmes et légitimité des citoyens qui expriment ces idées.

Commençons par la légitimité des idées. Cela vous ne va pas étonner, mais il existe de mauvaises idées. En disant mauvaises, je ne porte pas de jugement moral, je parle d'un point de vue très technique : des idées qui ne fonctionnent pas ou des raisonnements qui ne portent pas la logique qu'on espère y voir, et son corollaire : le « mauvais » vote... Dans les années 20 du 20^{ème} siècle, aux Etats-unis, on pouvait constater une sorte de désintérêt pour le politique, une expertise développée des élus, et par conséquent une interrogation sur la capacité même du peuple à élire, c'est-à-dire à opérer des choix entre plusieurs projets. Certains philosophes de l'époque en concluent très naturellement que l'opinion publique n'est pas en mesure de voter et qu'il convient de changer les règles de l'accès à la décision. Dans le même temps, un autre philosophe John Dewey pose au contraire que si l'opinion publique ne semble pas avoir toutes les clés pour élire, alors il convient de les lui donner, pour que le peuple puisse toujours prendre part à l'expérimentation commune dont je parlais précédemment. Sa réponse se fait donc dans l'éducation : il convient d'éduquer. Il aurait pu, mais il ne l'a pas fait, dire qu'il faut plus de bibliothèques. Mais attention, il ne s'agisse pas de changer les idées des citoyens, mais bien de s'assurer que c'est cartes en main qu'ils prennent des décisions pour l'avenir partagé. Je crois que les dernières élections américaines, le brexit et les élections françaises de dimanche dernier, sont autant de rappels que les mauvaises idées sont toujours légion et font recette. Qu'il convient par conséquent de déployer un arsenal éducatif et culturel pour que les citoyens soient en mesure de se construire une représentation du monde leur permettant de faire des choix éclairés. Ainsi, le pluralisme ne suffit pas à lui-même, il doit s'accompagner pour être légitime d'un travail d'émancipation au sein de la société.

Par ailleurs, il existe aussi des idées dangereuses. Lors des présidentielles françaises, comme vous le savez, nous avons une sorte de pré-premier tour, pendant lequel les candidats pour être reconnus comme tels doivent obtenir au moins 500 soutiens de maires. Parmi ces pré-candidats, une sorte de fou furieux, ex militaire, avait un programme dont une des idées phares était qu'il fallait abattre toute personne portant une cagoule. Ce n'est pas seulement une mauvaise idée, c'est une idée dangereuse ! Mais comment dans le pluralisme distinguer entre une idée qui mette en péril la démocratie et une idée qui tout simplement nous paraît une mauvaise réponse à un vrai problème, ainsi que l'avait dit Fabius à propos du FN, ce dont on aurait en vérité pu se passer ? Vous savez que la liberté d'expression prend des formes différentes selon les pays. En France, tous les propos négationnistes, qui ne reconnaissent pas l'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale, sont tout simplement interdits. Aux États-Unis, une telle interdiction est interdite. Il sort en ce moment au cinéma en France un film appelé « Le procès du siècle ». C'est l'histoire d'une historienne qui est en procès contre un négationniste, qui lui demande de prouver qu'il y a eu des chambres à gaz. Outre l'enquête scientifique à laquelle elle va devoir répondre et qui est passionnante, un autre débat émerge de ce procès. Cette historienne, qui a gagné le procès et permis de trouver des preuves concrètes et réquisitionnables de ces appareils d'extermination, a tenu un discours très clair sur son opposition à ce que son contradicteur soit puni pour ses propos. Elle affirmait que la liberté d'expression est un socle fondamental, contre lequel on ne doit pas avoir une réponse juridique, mais scientifique et communicationnelle. Que faire donc des idées dangereuses dans une société qui se fonde sur la reconnaissance de la liberté d'expression ? La légitimité du pluralisme est donc peut-être conditionnée à ce que la société se donne les moyens d'un appareil critique des idées, notamment des dangereuses. Il est peut-être du ressort des

spécialistes de l'information : enseignants, bibliothécaires, archivistes, journalistes, de veiller à ce que l'information vérifiée, légitime soit accessible et diffusée. A l'heure actuelle aux Etats-Unis, les bibliothèques se mobilisent contre les « Fake News ».

Quand bien même nous aurions défini la légitimité des bonnes, mauvaises, dangereuses, inutiles, fantaisistes, etc., etc. idées, le pluralité n'est réelle qu'à condition que les idées aient un quelconque impact sur la société. En d'autres termes, si la liberté d'expression et d'opinion est pleine, mais qu'une seule opinion est entendue et mise sur la place publique, alors le pluralisme est un vain mot. La légitimité du pluralisme tient au pouvoir réel de la pluralité des idées. Une société plurielle doit donc envisager aussi la mise en œuvre de la rencontre des opinions et de la participation de ces opinions à la construction de la société, qu'elles ne restent pas « opinions mortes ». Traditionnellement en France, cette mise en confrontation des idées passe par l'assemblée nationale, où sont élus des députés de plusieurs partis, permettant certes de donner une certaine coloration à l'assemblée, mais aussi de donner la parole à de petits partis. Se contenter de cela pour assurer la visibilité des opinions des français et leur participation réelle à la construction de la société me semble réducteur.

En ce sens, je me positionne dans un chemin de pensée, qui prend quelques appuis sur Jürgen Habermas, philosophe allemand, qui a proposé une conception de l'espace public, d'une part comme un espace dans lequel les idées argumentées peuvent être rendues publiques, et d'autre part comme un espace dans lequel les lois pourraient être discutées jusqu'à faire remonter l'opinion commune aux élus, qui en prendront alors acte dans leurs décisions. En vérité, on peut retrouver ce même type de lieu de débats et de délibération dans les assemblées constituantes pendant la période de la révolution française. Si je vois les limites du travail de Habermas, notamment en termes de démocratisation réelle de cette prise de parole publique (mais j'y reviendrai), si j'ai des doutes sur la capacité des assemblées à tenir compte dans leurs décisions de délibérations locales, et enfin si je considère que cette notion d'espace public a le mérite de poser la discussion comme centrale, j'ai conscience qu'Habermas qui est plutôt à la recherche d'un consensus qu'une d'une publicité du conflit, si malgré tout cela je suis attachée à cette notion d'espace public, c'est parce qu'elle apporte d'une part un engagement de la société à la mise en public des idées, à leur visibilité et donc à leur discussion possible, et d'autre part une pensée de l'espace public comme un lieu de pratique et non pas de passage et d'usage, mais bien un lieu de transformation du monde. Habermas redonne ici, avec les limites mentionnées, les possibilités de penser des lieux dans lesquels les individus pourraient développer des pratiques collectives de pensée du monde. Si je pense que des espaces publics pris en ce sens seraient une manière de légitimer, au sens de donner corps au pluralisme, il n'en reste qu'il en faille trouver.

Quels lieux pourraient aujourd'hui dans nos sociétés proposer aux individus de construire leur pensée argumentée, de la mettre en public et d'en débattre, de collectivement produire des contenus, le tout dans une approche où une diversité des idées serait présente ? Un collectif militant, un parti, peut produire tout cela, mais sans la diversité qui en fait un espace public, sans non plus l'accessibilité à tous. La gratuité d'accès au lieu, son positionnement sur l'information et le savoir (pour construire des arguments), son activité culturelle et scientifique de débat, sa proximité avec les habitants, voilà les critères qui doivent nous permettre de reconnaître cet espace public. Je pense que vous voyez où je veux en venir. La bibliothèque est par excellence, mais malheureusement aussi seulement par principe, l'espace public parfait !

Je reviens sur le point laissé de côté sur la démocratisation et Habermas. Tout projet de participation citoyenne rencontre un écueil récurrent : sa véritable accessibilité à tous. Si vous parlez mal la langue du débat, vous ne pouvez pas y prendre part. Si vous n'avez pas les clés culturelles, pour répondre à des contre-arguments, vous ne pouvez pas poursuivre le débat. Si vous n'avez pas le bon dressing-code (qui au fond peut-être votre couleur, vos vêtements, mais aussi votre accent), pour être reconnu comme légitime au débat, alors votre parole ne sera pas entendue, etc. Une participation citoyenne peut se transformer rapidement en un débat entre personnes qui maîtrisent les mêmes codes, et dès lors ne peut pas renouveler l'émergence d'idées au sein d'une société. Le pluralisme n'est possible qu'à condition d'une véritable reconnaissance des citoyens, notamment à prendre la parole.

Cela nous amène à deux réflexions : d'une part sur l'empowerment : l'accroissement de la capacité à agir des citoyens. Reconnaître les citoyens, ne peut se faire qu'en leur ajoutant du pouvoir, du pouvoir d'agir dans la société. Sinon, c'est peut-être reconnaître leur égalité, leur différence, leur présence, mais sans pouvoir d'agir, on n'en reconnaît certainement pas la citoyenneté. La manière dont nos sociétés démocratiques s'attèle à favoriser l'empowerment des plus minoritaires, des plus invisibles, des exilés de la citoyenneté est une condition du pluralisme. En d'autres termes, l'égalité est toujours une égalité devant l'action politique. L'autre réflexion à tenir sur le sujet concerne ce que borne le mot citoyenneté. Si un citoyen est celui qui prend part active à la transformation de la société, alors tout habitant d'un territoire en est potentiellement citoyen, si on lui en donne les moyens. Se pose alors la question de la relation entre citoyenneté et nationalité. A mon sens, les lier par une relation conditionnelle crée des territoires inégaux, surtout si la citoyenneté est réduite au droit de vote. Si la citoyenneté est un ensemble d'actions politiques que des habitants vont mettre en commun pour transformer leur vie partagée, alors la nationalité n'est pas une condition nécessaire et le vote n'est qu'une opportunité parmi tant d'autres d'agir. Là encore, je pense que les bibliothèques sont une des réponses possibles à cet enjeu du pluralisme, qui est celui de la reconnaissance de toutes les communautés et de leur capacité à agir. Les bibliothèques sont des acteurs de la société civile, ce sont des acteurs de la citoyenneté. J'ai dernièrement visité une toute petite bibliothèque en Colombie. La responsable nous a parlé d'une session de nettoyage d'un lieu de pèlerinage proposée au quartier et qui a réuni 32 personnes, 32 personnes qui ont marché pendant 6 heures (aller et retour) pour aller faire un acte citoyen. La bibliothèque a aussi ce rôle d'impulser des dynamiques dans lesquelles les citoyens retrouvent par des chemins divers une reconnaissance de leur rôle politique et citoyen et une réappropriation de leur territoire.

Vous l'aurez compris, je crois que les bibliothèques sont une des clés pour une démocratie plurielle, qui donne corps aux conflits qui nous traversent et qui donne sens à l'égalité et à la liberté qui fondent nos démocraties.

C'est bien de croire. C'est encore mieux de voir comment concrètement les bibliothèques aujourd'hui se saisissent de ces enjeux : d'émancipation, de liberté d'expression, d'espace public et de reconnaissance et d'empowerment.

PARTIE 3 : ET LES BIBLIOTHEQUES ?

Il me semble nécessaire de faire un détour du côté des missions des bibliothèques.

3.1 : missions des bibliothèques en démocratie

En parlant de bibliothèques, je vise des bibliothèques et centre de documentation et d'information publics, privés ou associatifs, mais qui ont une mission de service public et de non profit. En France, j'aurais donc tendance à adresser d'abord à des bibliothèques municipales, ou disons territoriales, universitaires, scolaires ou associations reconnues d'utilité publique.

Le Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques publiques se garde bien de parler de démocratie. Certains pays de l'IFLA n'en sont pas. Ce manifeste annonce cependant de missions qui ne prennent vraiment sens qu'en démocratie : pluralité, ouverture, accessibilité..., que l'on peut résumer par les mots : « mission d'émancipation du citoyen ».

En France, nous n'avons pas de lois de bibliothèques. Certes, il existe des textes, mais d'une part sans valeur juridique et d'autre part avec des relations à la question politique plus ou moins claires. Si le texte de 1991, la charte des bibliothèques du Conseil supérieur des bibliothèques, proclame dans l'article 3 : « La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société » (Conseil supérieur des bibliothèques (CSB), 1991), en revanche les textes des années 2010 sont moins clairs.

Le manifeste de 2012 de l'ABF intitulé « La bibliothèque est une affaire publique », liste les raisons de l'utilité des bibliothèques, parmi lesquelles n'arrivent qu'en dernière position les rôles de lieux de débats et d'espace public de la bibliothèque (Association des Bibliothécaires de France- ABF, 2012). Lieux de débats, la bibliothèque y est présentée comme lieu d'animation de la vie citoyenne. Espace public, la bibliothèque y est présentée comme un lieu de rencontre et de diversité, loin de la notion développée par Habermas, plutôt centrée sur la discussion, l'argumentation et l'action politique.

Quant à la charte Bib'Lib de 2015 de l'ABF également (ABF, 2015), si tout un éventail de notions politiques y sont présentes : le pluralisme, la participation, le débat citoyen, les communs, la diversité, le mot démocratique n'est en revanche utilisé que pour mentionner la mise en œuvre par les bibliothèques de politiques publiques débattues démocratiquement. Les bibliothécaires semblent affirmer un rôle politique, sans oser y mettre un nom. D'ailleurs, l'injonction donnée à la participation y est même posée comme relevant simplement du droit à la formation tout au long de la vie...

Si donc les textes ne font que dresser une mission générale et un peu floue des bibliothèques, il nous revient aujourd'hui, compte tenu de la définition donnée de la démocratie et de la pluralité, de comprendre, de décrire et d'analyser le rôle réel que jouent, peuvent ou pourraient jouer les bibliothèques sur les champs mentionnés précédemment.

L'émancipation

Je voudrais commencer avec la question de l'émancipation. Il va de soi que les bibliothèques doivent proposer des collections plurielles (je reviendrai plus loin sur la réalité de la chose), qu'à ce titre, elles participent à la possibilité pour chaque citoyen de se construire un rapport au monde qui lui soit propre et qui lui donne les moyens de faire des choix concernant son action dans la cité (le vote ou autre). Je ne vais pas chercher ici à donner des exemples de la manière dont les bibliothèques mènent cette mission. Je m'intéresse plutôt à la manière cette émancipation me semble actuellement se transformer. Ce qui était sous-entendu dans l'émancipation par la documentation

est la place bien particulière du bibliothécaire dans le processus. Prescripteur, il ou elle choisit de construire une collection susceptible d'émanciper. Si la bibliothécaire est dans le processus d'émancipation, c'est en tant que déjà émancipée, capable de définir les besoins des non émancipés. L'émancipation, telle que construite dans les formes habituelles éducatives et culturelles, est souvent basée sur une inégalité fondamentale concernant le savoir : celui ou celle qui l'a et celui ou celle qui ne l'a pas. Le second ayant besoin du premier.

Dans les différents terrains que je suis, le projet Démocratie à la bibliothèque municipale de Lyon, le projet sur la formation à la citoyenneté à la bibliothèque départementale du Nord, et différents projets sur le pluralisme et la laïcité dans des bibliothèques municipales françaises, j'ai été frappée par le fait que les bibliothécaires reconnaissent avec beaucoup de douleur mais de clairvoyance la limite de cette émancipation descendante. Beaucoup de douleur, parce que cette vision s'est développée au lendemain des attentats de Janvier 2015 en France.

Comme je l'ai écrit par ailleurs,

***¹

si les attentats ont touché les bibliothécaires (en tant que spécialistes de l'information), c'est bien entendu en lien avec le cœur de l'attaque qui visait la liberté d'expression, de culture, de la presse, mais c'est aussi à mon sens parce que la nationalité française des terroristes, c'est-à-dire d'enfants de France, nourris aux mêmes slogans républicains que le reste de la nation, éduqués dans les mêmes écoles et ayant accès aux mêmes bibliothèques, qui ont pu se fourvoyer à un point aussi violent et sanglant dans l'analyse, la compréhension et la définition des modes d'action politique, qui placent notre existence partagée sous le signe de la démocratie souligne pour les spécialistes de l'émancipation, que sont les bibliothécaires, un échec du processus d'émancipation, qu'il convient de chercher à résoudre.

Un des premiers points ressortant des entretiens est justement l'incapacité à proposer une solution. Un grand nombre de bibliothécaires ont manifesté leur difficulté à définir leur action, une fois la réaction émotive passée, ou plutôt une fois la réponse bibliothéconomique standard donnée. Ainsi les sélections et les tables de présentation de documents sur l'islam ou la laïcité sont proposées par habitude, plutôt que par conviction d'une utilité. Elles sont présentées comme des actions obligatoires, qui ne résolvent pas le problème. Le manque de foi dans ces actions habituelles nous paraît le signe d'une remise en question profonde d'une conception de l'émancipation qui consisterait à transmettre les bons documents au bon moment.

Dans le texte de David Lankes, qui a beaucoup ému les bibliothécaires français par les pistes qu'il donnait de réactions possibles face aux attentats, la première action décrite était celle qui avait lui-même mené dans sa bibliothèque en 2001 après les attaques à New York, à savoir créer des listes de documents permettant de mieux connaître et comprendre l'islam. Les autres actions décrites, notamment celle de Ferguson, étaient de nature différente. Dans ce cas où la bibliothèque décide de jouer un rôle dans une ville en pleine émeute sans obéir à l'injonction de fermeture venue de la mairie, c'est la question de la résistance, du partage des difficultés avec les habitants (l'école s'est

¹ Note : les paragraphes encadrés par des *** sont extraits d'un article en cours de publication.

tenue dans la bibliothèque, évitant aux enfants de trainer dehors) et du sens de la communauté qui a alors prévalu sur la fonction documentaire de la bibliothèque. Si en 2001, la bibliothèque se veut un lieu d'information avant tout, en 2015, elle se présente comme partie prenante de la communauté. Dès lors, on ne s'étonnera pas que les tables de sélections et donc l'émancipation descendante n'aient pas suffi aux bibliothécaires pour remplir leur besoin d'action.

Par ailleurs, réunir de l'information sur un sujet nécessite soit une certaine expertise sur le sujet, soit au moins un certain regard sur le sujet qui permet de sélectionner l'information. Or, au lendemain des attentats, le doute semble avoir envahi les bibliothécaires : et si finalement on ne savait pas ce que signifiait le pluralisme ? Et dans ces conditions, plusieurs interviewés se demandent comment se positionner comme facilitateurs de compréhension d'une situation qui les dépasse eux-mêmes ? Plus encore, ne manque-t-il pas aux bibliothécaires pour transmettre de l'information une bonne compréhension de ce qui marque la différence entre leur propre analyse de la situation et celle de leurs publics ? C'est ce trouble sur la connaissance même d'une institution qui a pour vocation à transmettre de la connaissance, à émanciper par la connaissance, qui nous laisse entrevoir une forme renversée d'émancipation dans laquelle public et bibliothécaires sont dans un même cas, sinon d'ignorance, du moins de défaut de connaissance.

Cette situation nous permet de rattacher notre analyse au travail de Jacques Rancière sur l'émancipation, mené dans l'ouvrage « Le maître ignorant. ». Dans ce livre, Rancière présente le cas de Jacotot, un révolutionnaire exilé aux Pays-Bas et qui en situation de devoir enseigner le français à un public ne parlant pas français et lui-même ne parlant pas le néerlandais, va développer une conception de l'émancipation basée sur l'ignorance. Pour faire court, ce texte nous amène à penser que l'émancipation est d'abord un acte de liberté, dans lequel on se désengage de catégories dans lesquelles on préexistait, et que cette émancipation est facilitée par une impulsion donnée non pas par un maître sachant, mais par un individu ayant déjà expérimenté sa propre émancipation. Pour nous bibliothèques, cela voudrait dire qu'en découvrant notre propre ignorance et en y faisant face en construisant à nouveau notre émancipation vis-à-vis des idées qui nous portaient précédemment, nous nous mettons en situation de proposer à nos publics de revivre notre propre expérience et non pas simplement d'avoir accès au résultat de notre émancipation.

Donner à vivre l'expérience de l'émancipation implique au moins les points suivants :

- Une certaine humilité
- La reconnaissance d'une égalité dans le fait d'être toujours en train de s'émanciper et de ne pouvoir émanciper l'autre que par la présentation de son processus plutôt que du résultat
- Une emphase de toutes les actions en bibliothèques dans lesquelles publics et bibliothécaires sont dans une position égalitaire : partageant un même objectif, découvrant les mêmes questionnements, etc. Par exemple, les projets participatifs.

Attention, en disant je ne choisis pas du tout de déplacer les collections du cœur de notre métier, au contraire, je pense que nos collections doivent d'une part s'enrichir de ces expériences d'émancipation et d'autre part doivent les accompagner à tout moment. Ainsi, je pense que c'est le mode d'accès à la collection qui doit être transformé. Je travaille actuellement sur un projet qui vise à créer une interface permettant de faire des liens entre les activités proposées par une bibliothèque

et le catalogue, pour que la collection soit toujours au cœur du processus d'émancipation, mais pas nécessairement sous une forme prescriptive.

La liberté d'expression

Là encore, je ne vais pas aborder tous les aspects de la liberté d'expression en bibliothèque, mais je voudrais m'arrêter sur la question de la neutralité des bibliothèques.

Nos bibliothèques sont-elles neutres ? Puisque le rôle des bibliothèques est l'émancipation du citoyen, oui, nos collections doivent aussi refléter des idées qui nous paraissent les moins propices à la construction d'une société d'égalité, de liberté et de fraternité. Mais est-ce ce que sont nos bibliothèques ? Je ne le crois pas. Après les attentats, plusieurs bibliothèques se sont réabonnées à Charlie Hebdo, s'en étant donc désabonnées des années avant par crainte des polémiques et autres conflits potentiels pouvant émerger. En d'autres termes, la neutralité des collections est aussi un moyen d'éviter un conflit qu'on ne sait pas gérer ou qu'on ne reconnaît pas comme fondamental dans notre société, ou comme une véritable affirmation du débat public. Si tel était le cas, on trouverait des collections bien plus plurielles qu'elles ne le sont en vérité.

En 2014, les bibliothèques ont été interpellées par des groupes d'extrême droite sur les documents concernant l'égalité de genre dans les fonds jeunesse, j'avais été amenée à l'époque à intervenir sur ce point dans différents médias. J'y avais dit : « Les gens éduquent leurs enfants, nous éduquons les citoyens ». J'avais alors été interpellée (directement) par un site d'extrême-droite catholique, qui me disait : « ah oui, et nos livres alors ? Ils sont où dans vos bibliothèques ? ». J'ai eu un peu de mal à l'admettre, mais ils n'avaient pas tort. De la même manière, nombre de bibliothécaires me disent refuser d'acheter certains ouvrages plutôt de droite, tendancieux, assez extrémistes. Certains reconnaissent même chercher davantage des arguments pour défendre leur bon droit de ne pas les acheter que des arguments pour les intégrer dans leurs fonds.

****²

Comme le souligne Allnutt, dans son mémoire sur les bibliothèques et la censure, « (...) dans les faits, les bibliothécaires seraient bien plus des gardiens du consensus social que des défenseurs acharnés de la liberté d'expression. » (p 126).

Or, je l'ai dit le conflit fait partie de notre démocratie et vouloir le nier, c'est refuser l'héritage que nous laisse la révolution française ; c'est reconnaître la république plutôt que la démocratie. Cela me gêne. Cela me gêne, parce que je crois que nous sommes au service de la démocratie et du débat d'idées. Je pense donc que nos collections doivent être le plus neutre possible (la neutralité parfaite est impossible, nous sommes humains tout de même). En revanche, je pense aussi que si vraiment nous voulons émanciper les citoyens, nous devons rendre possible l'échange entre les idées, et accompagner cela d'un vrai travail documentaire de décryptage, d'analyse, etc. En d'autres termes, «égalité, liberté et fraternité » devraient être nos mots d'ordre dans la médiation, et c'est par cette médiation que la coexistence de documents d'obédiences différentes dans les bibliothèques trouvera

² Note : les paragraphes encadrés par des **** sont extraits d'un article de mon blog.

son sens démocratique. La neutralité est donc nécessaire dans nos collections, parce que nous avons un métier qui est engagé dans bien plus que la collection, engagé dans la définition de notre mode de vivre ensemble. Il convient donc de nous réapproprier vite ces valeurs démocratiques, des valeurs plutôt révolutionnaires et donc fondamentalement subversives.

Oui, la bibliothèque doit être neutre, mais pas le bibliothécaire. Il doit être engagé, porté par des missions de service public. J'aime à parler d'institution insurgente (pour faire référence à Miguel Abensour) quand je parle de bibliothèques. La bibliothèque, par l'action du bibliothécaire, est une institution garante de la possibilité constamment renouvelée de l'insurrection, c'est-à-dire du renversement de ce qui nous opprime (renversement qui n'a pas besoin d'être violent). J'ai parlé précédemment de la déclaration universelle des droits de l'homme, par rapport à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 (et non celle de 1789), cette déclaration universelle fait l'impasse sur l'article de celle de 1793 concernant l'insurrection, article qui sous une autre forme figure aussi dans la déclaration d'indépendance américaine, à savoir que si la liberté est à nouveau perdue, si le peuple est à nouveau assujéti, alors il lui est légitime de rejeter le gouvernement et de revivre l'acteur fondateur de l'égalité entre les hommes. Poser l'insurrection dans ces déclarations, n'est pas faire l'apologie de la guerre civile, mais c'est interroger la place et la valeur de la liberté et de l'égalité et annoncer l'imminence du pluralisme. Dire que la bibliothèque est une institution insurgente, c'est dire qu'en tant qu'institution elle porte en elle-même les conditions de sa remise en question, par la mise à disposition de tout ce qui peut amener le peuple à faire entendre sa voix.

La bibliothèque une institution au service de la liberté : cela passe par la liberté de penser (et donc la neutralité des collections) et cela passe aussi par un engagement politique fort des bibliothécaires. Pour cela, je crois qu'il nous faut retrouver le chemin d'une culture politique des bibliothécaires. Culture qui gagnerait à se doter d'une approche critique, et je ne parle pas de cette critique facile que l'on peut faire sur les RSN, mais d'approche critique des concepts, des termes, des mots-clés de notre profession, au sens d'une Critical LIS (Library and Information Science). Culture politique qui passe aussi par « *remettre l'engagement du bibliothécaire comme une valeur forte de la profession et retrouver ces héros, hérauts de nos actes de résistance, hérauts de notre participation à la politique en œuvre, à la démocratie en train de se faire (des gens comme en France Eugène Morel ou Julien Cain)* ».

L'espace public

Cela passe aussi donc par une réflexion de la bibliothèque en tant que lieu et espace pour le débat d'idées. Il est un autre espace qui porte les caractéristiques que j'ai relevé précédemment : c'est Internet. C'est ouvert, c'est gratuit, chacun peut y exposer ses idées, elles sont rendues publiques.

Pour certains penseurs de l'espace public, avec lesquels je ne suis pas forcément en accord, la rue, les parcs, les bancs publics sont autant de lieux pour mettre en commun des usages, des différences, certes moins argumentées, mais tout de même en rencontre.

Si la bibliothèque veut être un espace public à part entière, elle doit donc s'interroger sur sa présence dans les autres espaces publics, à la fois sur internet et sur la place publique.

La bibliothèque municipale de Lyon a organisé un très beau projet, appelé Démocratie, dans lequel le point d'orgue de l'événement se situait sur des places publiques, dans la rue, où étaient organisés des ateliers, des conférences, des présentations... Pendant les Nuits debouts, une bibliodebout, une bibliothèque participative s'est créée, certaines de ces variantes sont toujours debout, quand le mouvement de contestation lui s'est éteint. Cette bibliodebout investissait les places publiques et continue de le faire. D'autres bibliothèques investissent les marchés. Aller sur la place publique, qu'elle soit physique ou virtuelle, c'est renverser les perspectives. C'est dire que la bibliothèque est au service du peuple, là où sont les habitants, pas en un lieu qui est parfois peu rassurant et renvoie parfois à un sentiment fort d'illégitimité.

Alors comment renverser cette perspective ? Je voudrais parler ici de la bibliothèque participante.

La bibliothèque participante est le renversement de la bibliothèque participative. Pour nombre de bibliothécaires aujourd'hui, il suffirait de proposer des actions participatives pour que le public afflue à nouveau dans nos espaces. Au-delà du fait qu'on ne fait de participation pour accroître ses statistiques sous risque d'en rester au barreau manipulation de l'échelle de la participation de Sherry Arnstein, c'est à mon sens prendre les choses à l'envers.

Plutôt que de chercher à créer une bibliothèque participative, nous pourrions penser plutôt des bibliothèques participantes, qui s'intègrent pleinement dans les projets culturels ou non de leurs territoires. Je prends un exemple que j'utilise souvent. Si dans votre ville, il y a une association de cirque qui propose annuellement un spectacle. Vous pouvez attendre les affiches du spectacle, pour en découvrir le thème (disons la savane) et faire une sélection d'ouvrages sur ce thème, sélection mise à disposition du public qui vient à la bibliothèque, ou d'un public plus large via les réseaux sociaux numériques et votre site web. Pourquoi ne pas penser les choses en amont, et se rapprocher de l'association de cirque pour accompagner d'un point de vue documentaire le projet tout au long de l'année et de la création du spectacle ? La fonction documentaire du bibliothécaire prendrait alors un double sens : intégrée dans un projet local en accompagnement aux acteurs locaux et réinjectée dans les collections et leur valorisation en direction de publics plus habituels. C'est ce qu'on appelle le bibliothécaire embarqué ou intégré (Embedded librarian). Cela me semble une piste à suivre, qui implique de faire corps avec son territoire.

Cependant, quand j'interroge les bibliothécaires sur leurs réseaux, ils citent rarement les habitants eux-mêmes, quand je leur demande s'ils vivent dans la ville ou le quartier où ils travaillent, 75% me signalent ne pas être habitants du territoire. Or si nous voulons vraiment servir la communauté, nous devons interroger ce qui nous lie à elle, les conditions de la fraternité, de la reconnaissance entre non pas eux (les publics) et nous (les bibliothécaires) mais au sein de la communauté que nous formons : habitants ou citoyens d'un territoire.

Interroger l'espace public de la bibliothèque, c'est interroger la capacité de la bibliothèque à mener des actions citoyennes, revendiquées en tant que telles.

Mais parce que les bibliothèques sont aussi de véritables lieux, des bâtiments, un autre aspect de la question de l'espace public doit être abordé : l'hospitalité. En temps d'accueil massif de réfugiés en France, et dans nombre d'autres pays, cette question se retrouve plus que jamais importante. Les bibliothèques qui sont des lieux d'accueil, sont-elles hospitalières ? On peut réduire cette question à celle de la convivialité et se satisfaire de faire de beaux lieux, agréables, comme à la maison pour se

dire accueillant. C'est vrai, cela joue certainement. Cependant cela ne me paraît pas suffisant. Offrir l'hospitalité, c'est ouvrir sa maison à l'autre, c'est l'intégrer dans sa famille, dans sa communauté. C'est donner à l'autre une place centrale dans son monde. Ce n'est pas disparaître pour laisser chacun se trouver une place, c'est bien au contraire re-manifester que le lien social se conjugue en collectif en termes de solidarité, de sociabilité et de faire société.

Reconnaissance

Ce point me permet de glisser rapidement vers le dernier paragraphe de cette intervention pour parler de reconnaissance.

La reconnaissance me semble donc passer d'abord par un travail important sur l'inclusion, sur notre capacité à véritablement inclure le public dans nos préoccupations, non pas en tant qu'utilisateur, mais en tant qu'habitant partageant un même projet commun dans une société démocratique. L'inclusion peut prendre plusieurs formes : présence de collections dédiées, mise en visibilité des publics, notamment des minorités...

Si l'inclusion me paraît une approche préférable à celle de l'intégration, qui est toujours du côté d'une certaine domination, elle serait très réductrice si elle se posait comme une pure question de visibilité, de communication, sans un travail poussé sur ce que chacun peut amener, de savoirs notamment à la communauté. Une réflexion forte sur les savoirs des habitants : savoirs pratiques, manuels, maternels, professionnels, d'usage, permettrait de les mobiliser et de donner visibilité à ces publics par une légitimation de leurs points de vue sur la société, par point de vue je parle ici plutôt d'un point géographique ou cartographique, que de contenu.

Aller au bout de la réflexion implique à mon sens également un travail fort à mener sur la restitution des ateliers, événements, activités, dans lesquels les habitants viennent prendre part à la bibliothèque. Comment leur participation à ces événements trouve sa place dans le processus d'émancipation ? La Bibliothèque municipale de Lyon a notamment développé pour son projet Démocratie une webradio, redistribuant ainsi les apports des habitants dans l'espace public internet.

Sans développer davantage, faute de temps, mais aussi faute d'avoir à mon sens assez avancé dans mes recherches pour en dire plus aujourd'hui, je voudrais faire un corollaire à cette notion de reconnaissance en interrogeant ce que Lordon, philosophe français, appelle les affects de la politique. S'inspirant de Spinoza, il développe l'idée que une lutte médiatique est à mener pour faire voir, entendre et sentir les histoires qui ne sont jamais médiatisées, et qui sont susceptibles par les images qu'elles créent de favoriser une action politique de ceux qui vont les recevoir. Laisser les médias avoir toute la main sur les images, c'est abandonner à des médias dont on ne doute pas de leur vision du monde, toute capacité à créer de l'action politique. Je me demande si la bibliothèque n'a pas un rôle à jouer dans la création des affects et des images autres, parce qu'au cœur des communautés, les bibliothèques sont présentes dans le quotidien, parfois merveilleux, parfois dramatique, des habitants. En investissant leur capacité à produire du contenu en lien avec les habitants, les bibliothèques se positionnent peut-être comme non pas de nouveaux médias, mais comme expérimentant une nouvelle facette de leur rapport au savoir et donc au pouvoir.

CONCLUSION :

14

Pour conclure, plus que jamais quand la paix se construit ou quand on veut assurer qu'elle se poursuive, les bibliothèques doivent assumer leur rôle politique, d'acteur de la démocratie, du lieu démocratique et de lieu où expérimenter des formes démocratiques.

La bibliothèque n'est pas une utopie, mais elle crée des utopies. Elle permet à chacun, mais aussi collectivement de créer de nouveaux chemins, inattendus, pour penser des avenir partagés.

Pour résumer, la bibliothèque est fabrique d'égalité, fabrique d'utopie, fabrique d'émotion et fabrique d'expérimentation.

Si avec cela, nous ne parvenons pas à changer le monde, alors...

....

Merci !